



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

**RELANCE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL OUVERT N° 04 POUR
LE RECRUTEMENT DE 12 ANIMATEUR PROVINCIAUX EN NUTRITION DES 12
PROVINCES D'INTERVENTION DU PRODER**

Date de publication : le 28/06/2024

Date limite de dépôt des candidatures : le 28/07/2024

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour le recrutement de douze animateurs provinciaux pour les 12 provinces d'intervention du PRODER.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. Les tâches d'un animateur provincial sont décrites dans les termes de références téléchargeables sur les sites www.rmp.bi et www.programmefidaburundi.org, respectivement site des marchés publics du Burundi et site des programmes/projets financés par le FIDA au Burundi.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

3. Le PRODER ("le client") invite à présent les individus intéressés et qualifiés à manifester leur intérêt pour la fourniture des prestations d'un animateur provincial. Les individus intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
4. Nous attirons l'attention des individus intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA

concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

L'individu ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout individu qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un individu a) entretient des relations qui lui permet d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) a des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les individus sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de l'individu, la résiliation du contrat ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

5. Les individus seront sélectionnés selon la méthode basée sur la Sélection des Consultants Individuels (SCI) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

6. Les critères de présélection sont les suivants :

- Être de nationalité Burundaise (présenter la copie de la carte nationale d'identité ;
- Avoir un diplôme minimum de technicien A₂ ou équivalent en nutrition et santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, en sciences sociales ou toute autre discipline apparentée ;
- Avoir une expérience professionnel générale d'au moins de 5 ans en matière de la promotion des activités nutritionnelles dans les institutions publiques/les projets de développement rural /secteur privé (présenter des attestations de service rendu) ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 2 ans dans le domaine de la nutrition/en éducation nutritionnelle/conduite des FAN/FARN /démonstrations culinaires/promotion d'hygiène ou/et assainissement de base, accompagnement des ménages sortis des FARN, dans une structure publique, parapublique, dans un projet de développement rural, dans une ONG ou dans le secteur privé (présenter des attestations de services rendu) ;
- Avoir une expérience dans les enquêtes nutritionnelles /collectes, traitement et analyse des données, et/ou dépistages nutritionnels serait un atout ;
- Avoir une maîtrise du Word, Excel et Power Point serait un atout ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (attestation de casier judiciaire vierge) ;
- Être de bonne moralité et de bonne conduite (attestation de bonne conduite vie et mœurs) ;



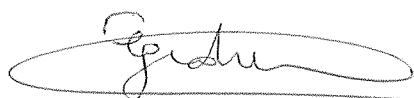
7. Grille de cotation des consultants :

Réf	Poste	
Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des Manifestations d'intérêt		
	Critères et sous-critères	
1	Principales qualifications et compétences Consultant	/100 points
	Diplôme	
	❖ Diplôme en nutrition et santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, en sciences sociales ou toute autre discipline apparentée	/20 points à raison de : 20 points pour le licence/baccalauréat 18 points pour le Technicien A2 ou équivalent.
	❖ Certificat de formation en nutrition/en éducation nutritionnelle/conduite des FAN/FARN /démonstrations culinaires/ promotion d'hygiène ou/et assainissement de base, accompagnement des ménages sortis des FARN.	10 points à raison de deux (02) points par certificat max 5 certificats
	❖ Expérience générale d'au moins cinq ans (5 ans) dans le domaine de développement communautaire en matière de la promotion des activités nutritionnelles dans les institutions publiques/les projets de développement rural	/30 points ≥ 9 ans : 30 points ≥ 8 ans : 28 points ≥ 7ans : 25 points ≥ 6 ans : 23 points ≥ 5 ans : 20 points < 5 ans : 0 points
	❖ Expérience dans les enquêtes , collectes, traitement et analyse des données d'enquête (présenter 4 attestations de services rendus)	/20 points Présentation d'attestation : 20 points à raison de 5 points par attestation Absence d'attestation : 0 point
	❖ Expérience spécifique en nutrition/en éducation nutritionnelle/conduite des FAN/FARN /démonstrations culinaires/ promotion d'hygiène ou/et assainissement de base, accompagnement des ménages sortis des FARN	20 points en raison de points par référence ≥4 ans : 20 points ≥ 3ans : 16 points ≥ 2ans : 15 points < ans : 0 points
Le score technique total obtenu		-----/100 points

8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courrier à l'adresse ci-après : Secrétariat du PRODER, situé dans la Mairie de BUJUMBURA, Commune MUHA, Zone KININDO, 1^{er} étage du bâtiment abritant les projets/programmes financés par le FIDA au Burundi ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés le 18/07/2024 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 23/07/2024. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 28/07/2024 au plus tard.

Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural à 17 heures.

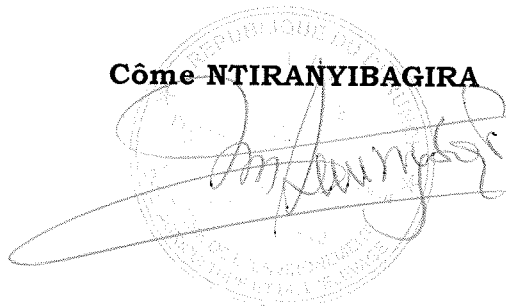
À l'attention de Monsieur le Coordonnateur



1^{er} étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gautier", written on a horizontal line.

Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux

Produits attendus:(i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables

Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables

Produit attendu 1 : 7 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décentés et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subventions et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires

Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes :

Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole

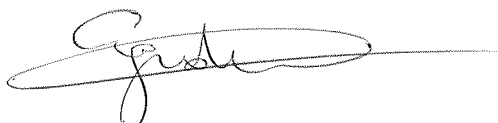
Produits attendus 1 : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.

Produit attendu 2 : Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé.

Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché

Produit attendu 1 : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.

Produit attendu 2 : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos, et 100 magasins de stockage, un abattoir moderne, une usine de transformation de la viande, une usine d'emballage, et/ou emprunteront les 100 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.



Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

2.2 Zone d'intervention

Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

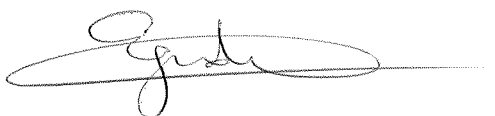
Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ l'existence d'une dynamique d'intensification ;
- ✓ les possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ou le potentiel de développement rural
- ✓ l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantages comparatifs pour son développement
- ✓ la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ la dynamique des marchés
- ✓ les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes
- ✓ les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

2.3 Théorie du changement

La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.

Le PRODER soutiendra la mise en place : (i) du dispositif institutionnel, le processus et les parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-pastorale et halieutique personnalisé pour chaque porteur de projet d'entreprise ; (ii) des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les rendre davantage sensible à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition,



au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires au Burundi ; (iii) des groupes thématiques : Entrepreneuriat rural jeune – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus partenaires et renforcer leurs capacités à cet effet (sous-composante 1.1). Il soutiendra également la création ou la consolidation et le développement des entreprises des jeunes hommes et des femmes ainsi que la création/consolidation d'emplois pour les jeunes dans la zone géographique ciblée (sous-composante 1.2).

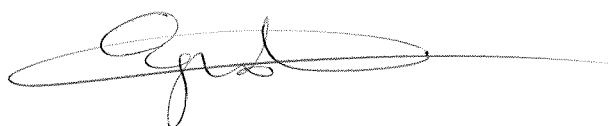
Le PRODER contribuera également à créer un environnement propice au développement des affaires avec l'amélioration de l'accès aux actifs productifs (terre, technologies résilientes et performantes dans la sous-composante 2.1 et aux infrastructures structurantes collectives de production et de mise en marché dans la sous-composante 2.2 et avec l'adaptation, la traduction et la diffusion des documents de stratégies et de politiques nationales, le suivi de l'application de ces documents et le renforcement du MINEAGRIE, des organes consultatifs et des coopératives (sous-composante 3.1) et l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel, de la planification, de la passation des marchés et du suivi de l'exécution des activités (sous-composante 3.2).

Les activités soutenues se traduiront par : (i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures (accroissement des revenus, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (forte réduction de la malnutrition), de la prise en compte de question de genre à toutes les étapes de développement des entreprises, y compris les innovations durables; et (ii) la protection et le maintien de la diversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes forestiers, des pâturages et des marais. Cela contribuera à réduire la pauvreté, la malnutrition par à la fois l'accroissement et la diversification de l'offre des biens et services de qualité et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux aliments diversifiés et nutritifs et à renforcer la résilience climatique des ménages dans les provinces de la zone d'intervention du programme.

Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) le gouvernement continue de s'engager à soutenir le développement de l'entrepreneuriat rural des jeunes ; (ii) les effets du changement climatique (eaux de ruissellement à l'origine des dégradations des sols), les effets anthropiques (feux de brousse et déforestation) qui les favorisent et des inondations occasionnant les destructions de moyens de subsistance de ménages sont contrôlés et gérés dans la zone du programme ; (iii) les autorités administratives et les populations des collines de 12 provinces d'intervention adoptent des comportements et pratiques genre sensible, nutrition sensible, jeunes sensibles, climat sensible.

2.4 Groupe cible du PRODER

Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5000 constitués par les fournisseurs de biens et de services.



8

Tableau 2 : synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40 000	50%	20 000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32 000	25%	20 000
3. Peuple Autochtone (Batwa)	5%	4 000	2,5%	2 000
4. Personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4 000	2,5	2 000
Total	100%	80 000	55%	45 000

3. Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la “Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales” de sa zone d'intervention.

L'objectif de **développement** est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales”.

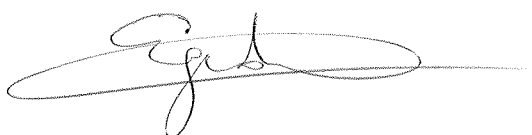
Les effets attendus : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs :

- (i) 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité ;
- (ii) 40000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs ;

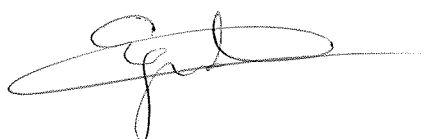
4. Objectifs spécifiques de la mission /Tâches et responsabilités du Consultant/animateur provincial en nutrition

Sous la supervision d'un assistant Nutrition de l'UFCR, l'animateur Provincial en nutrition exécutera les tâches générales de :

- Elaborer la planification des activités relatives à la nutrition ;
- Organiser et assurer l'exécution des activités nutritionnelles planifiées en étroite collaboration avec les autres cadres du programme et les autres parties prenantes notamment les services déconcentrés du Ministère de la santé publique (les Bureaux Provincial et de Districts Sanitaires, les Centres de Santé) et l'administration



- Assurer le suivi et encadrement des animateurs communautaire de nutrition (ASC et ML) pour la mise en œuvre effective des interventions nutritionnelles sur terrain
- Faire le suivi et encadrement des activités de dépistage communautaire de la malnutrition pour les enfants de moins de 5ans, femmes enceintes et/ou allaitantes
- Participer dans la mise en place des FAN/FARN en collaboration avec le responsable le responsable régional en nutrition ; le Bureau Provincial (BPS) et les Bureaux de district sanitaire (BDS), les Centres de Santé (CDS), les Technicien de Promotion de la Santé (TPS), les Mamans et Papas Lumières ; les Agents de Santé Communautaires ainsi que l'administration locale
- Encadrer les Groupements de Caution Solidaires des mères des enfants issus des FARN/FAN en les intégrant dans les activités de petites et moyennes entreprises
- Assurer le suivi de fonctionnement des FAN/FARNs, des séances d'éducation nutritionnelle, des visites à domiciles et des séances des démonstrations culinaires dans le cadre de promouvoir l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles au sein des ménages bénéficiaires ;
- Initier la promotion de la culture des champignons, de la patate douce à chaire orange ainsi que l'élevage du petit bétail et faire le suivi-encadrement des activités maraichères (jardins potagers) du PRODER.
- Faciliter la création des groupements et miro et petites entreprises de production, transformation et commercialisation des produits à haute valeurs nutritives (*champignons, soja, arachides, tomates, oignons, carottes, patate douce à chair orange, plantes fruitiers*),
- Appuyer dans la formation et recyclage des différents acteurs sur les thèmes : Genre et développement, ciblage des couches vulnérables, promotion des jeunes et femmes dans l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie de ciblage des femmes, jeunes et couches vulnérables (application des quotas de représentation des femmes et des jeunes, activités d'entrepreneuriat favorisant l'autonomisation financière des femmes, actions de renforcement des capacités, etc.)
- Assurer la collecte régulière des données sur les activités nutritionnelles autant sur les résultats, les effets et impacts observés sur terrain au sein des bénéficiaires ;
- Entretenir le contact avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de nutrition.
- Participer dans les réunions périodiques (mensuelles, trimestrielle et annuelle) d'évaluation et de planification des activités organisées par l'UFRC ;
- Participer activement aux différentes réunions de concertation et de coordination entre les différents partenaires agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Rédiger régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables en rapport avec l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire dans la zone cible du projet ; et s'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe et si possible par classe d'âge ;
- Participer dans les missions de suivi & supervision des activités Nutrition ;
- Fournir à l'Unité de Facilitation et de Coordination Régionale toute information en rapport avec la mise en œuvre des activités nutritionnelles ;
- Assurer toute autre tâche lui confiée par avec les responsables hiérarchiques directs.



5. Résultats attendus de la mission

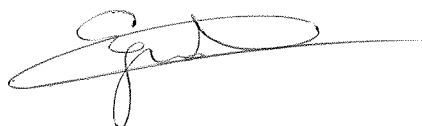
Les résultats attendus du consultant/animateur provincial sont :

- ✓ Les animateurs communautaires (ASC, ML) sont sélectionnés, formés et encadrés ;
- ✓ Le suivi-encadrement des activités communautaires de nutrition est assuré de façon hebdomadaire et mensuelle ;
- ✓ Les FANs/FARNs sont mise en place et fonctionnels ;
- ✓ Le suivi-encadrement des cultures maraichères, de la patate douce à chaire orange, des champignons et microprojets d'accompagnement est assuré de façons hebdomadaires et mensuelles ;
- ✓ Les séances d'éducation nutritionnelles, de démonstrations culinaires et des visites à domiciles sont organisées ;
- ✓ Les Groupement de Caution Solidaires (GCS) issues des mères ayant fréquentées les Foyers de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) servant comme point d'entrée pour l'éducation nutritionnelle en plus des Champs Ecoles Paysans (CEP), des Associations des Usagers des Marais (AUM) et des petites et moyennes entreprises sont appuyés ;
- ✓ La synergie des activités de sécurité alimentaire et de nutrition entre partenaires de terrain est développée et effective ;
- ✓ La participation dans les réunions périodiques d'évaluation et planification ainsi que celles de coordination est assurée ;
- ✓ Les groupements donnant du pouvoir économique et social aux femmes (petits ruminants : aviculture, pisciculture, élevage des lapins, élevage de porcs, apicultures, production et transformation des produits agropastoraux sont mise en en place et fonctionnels ;
- ✓ Les données sur les activités nutritionnelles sont mensuellement collectées, compilées, analysées et transmis aux responsables hiérarchiques directs ;
- ✓ Les rapports d'avancement (hebdomadaires, mensuels, trimestriels ; semestriels et annuels) des activités sont produits et partagés avec les responsables hiérarchiques directs.

6. Profil du Candidat/critères d'admissibilités du consultant

Pour être admissible/qualifié, l'animateur provincial en nutrition doit :

- Être de nationalité Burundaise (présenter la copie de la carte nationale d'identité ;
- Avoir un diplôme minimum de technicien A₂ ou équivalent en nutrition et santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, en sciences sociales ou toute autre discipline apparentée ;
- Avoir une expérience professionnel générale d'au moins de 5 ans en matière de la promotion des activités nutritionnelles dans les institutions publiques/les projets de développement rural /secteur privé (présenter des attestations de service rendu) ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 2 ans dans le domaine de la nutrition/en éducation nutritionnelle/conduite des FAN/FARN /démonstrations culinaires/promotion d'hygiène ou/et assainissement de base, accompagnement des ménages



sortis des FARN, dans une structure publique, parapublique, dans un projet de développement rural, dans une ONG ou dans le secteur privé (présenter des attestations de services rendu) ;

- Avoir une expérience dans les enquêtes nutritionnelles /collectes, traitement et analyse des données, et/ou dépistages nutritionnels serait un atout ;
- Avoir une maîtrise du Word, Excel et Power Point serait un atout ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (attestation de casier judiciaire vierge) ;
- Être de bonne moralité et de bonne conduite (attestation de bonne conduite vie et mœurs) ;

7. Durée du contrat

Le Consultant/l'animateur (ce) provincial en Nutrition du PRODER sera recruté(e) pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 11 premiers mois constituant une période probatoire.

8. Lieu de travail

L'animateur sera affecté dans l'une des provinces d'intervention du projet, mais pourra effectuer des missions de travail dans d'autres provinces et régions d'interventions du Programme.

Le candidat pourra préciser la province qu'il souhaiterait être affecté parmi les provinces d'intervention du PRODER. Toutefois, le PRODER se réserve le droit d'affecter les candidats qualifiés meilleurs dans d'autres provinces où il n'aurait pas été trouvé de candidats meilleurs.

9. Rémunération

L'animateur (ce) provincial en Nutrition du PRODER sera recruté et rémunéré comme consultant animateur provincial en nutrition.

